

Notice annuelle

Le 5 décembre 2017



MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada (la « Banque ») peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les lecteurs à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avéreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les changements aux conditions des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaires, fiscales et économiques des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, les changements à l'égard de la concurrence, les modifications apportées aux notes de crédit, la rareté des ressources humaines et l'évolution de l'environnement technologique. De plus, ces facteurs comprennent la capacité de mettre en œuvre le plan de transformation de la Banque et, notamment, la réussite de la réorganisation des succursales de services aux particuliers, la modernisation du système bancaire de base et l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit (l'approche NI avancée).

En ce qui a trait aux avantages prévus de l'acquisition de Northpoint Commercial Finance (« NCF ») et aux déclarations à l'effet que cette transaction permettra d'accroître les résultats, ces facteurs comprennent également, sans s'y limiter, la capacité d'intégrer rapidement et efficacement les activités, le risque lié à la réputation et la réaction des clients de la Banque et de NCF à la transaction, la non-réalisation, ou la non-réalisation selon le calendrier prévu, des avantages et des synergies qui devraient découler de l'acquisition de NCF, l'expérience limitée de la Banque sur le marché américain et en matière de financement des stocks, et le temps consacré par la direction aux questions relatives à l'acquisition.

En ce qui a trait aux avantages prévus de l'acquisition des activités canadiennes de financement d'équipement et de financement commercial de CIT Group Inc. (« CIT Canada ») et aux déclarations selon lesquelles cette transaction permettra d'accroître les résultats, ces facteurs comprennent également, sans s'y limiter, la capacité de réaliser les synergies en temps opportun, la capacité d'intégrer rapidement et efficacement les activités, le risque lié à la réputation et la réaction des clients de la Banque et de CIT Canada à la transaction, et la distraction résultant du temps consacré par la direction aux questions relatives à l'acquisition.

Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » à la page 47 du rapport de gestion du rapport annuel 2017 de la Banque et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site www.sedar.com.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| 1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE | 4 |
| Nom, adresse et constitution | 4 |
| Liens intersociétés | 4 |
| 2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ | 4 |
| Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices | 4 |
| 3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ | 7 |
| Description générale de l'activité | 7 |
| Informations complémentaires relativement aux activités de l'entreprise | 7 |
| Facteurs de risque | 10 |
| 4. DIVIDENDES | 11 |
| Restrictions | 11 |
| Politique | 11 |
| 5. STRUCTURE DU CAPITAL | 12 |
| Description générale de la structure du capital | 12 |
| Restrictions | 12 |
| Notations | 13 |
| 6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES | 16 |
| Cours et volume des opérations | 16 |
| 7. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION | 18 |
| Nom, poste et titres détenus | 18 |
| Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions | 20 |
| 8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI | 20 |
| Poursuites | 20 |
| 9. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES | 20 |
| 10. CONTRATS IMPORTANTS | 20 |
| 11. INTÉRÊTS DES EXPERTS | 21 |
| 12. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT | 21 |
| Mandat du comité d'audit | 21 |
| Composition du comité d'audit | 21 |
| Formation et expérience pertinentes | 21 |
| Politiques et procédures d'approbation préalable | 23 |
| Honoraires pour les services de l'auditeur externe | 23 |
| 13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES | 24 |
| ANNEXE A Filiales et sociétés affiliées | 25 |
| ANNEXE B Profil des activités au 31 octobre 2017 | 26 |
| ANNEXE C Mandat du comité d'audit | 27 |

Note : À moins d'indication contraire, toute l'information contenue dans la présente notice annuelle est en vigueur en date du 31 octobre 2017. Les références aux Rapports annuels sont des références aux rapports annuels de la Banque Laurentienne du Canada. Tous les documents auxquels il est fait référence dans la présente notice annuelle sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com) et sont incorporés à la présente notice annuelle par renvoi. Tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Nom, adresse et constitution

La Banque Laurentienne du Canada (la « **Banque** ») et ses filiales sont collectivement appelées « Banque Laurentienne Groupe Financier ». En vertu des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada), il s'agit d'une banque à charte de l'annexe 1 qui fut fondée à Montréal en 1846 à titre de société mutuelle d'épargne. Elle est devenue une société par actions en vertu d'une charte octroyée le 27 avril 1871 aux termes d'une loi du Parlement du Canada concernant les banques d'épargne. La Banque était connue, avant le 28 septembre 1987, sous le nom de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal. C'est à cette date que la Banque est devenue une banque à charte de l'annexe II de la *Loi sur les banques* (Canada), aux termes de lettres patentes alors émises par le ministre des Finances du Canada. Le 1^{er} janvier 1994, la Société financière Desjardins-Laurentienne est devenue l'actionnaire majoritaire de la Banque suite à son acquisition de la société-mère de la Banque, La Corporation du Groupe La Laurentienne. Le 12 novembre 1997, la Société financière Desjardins-Laurentienne, qui détenait 57,5 % des actions ordinaires de la Banque, a vendu celles-ci par voie d'une distribution secondaire. De ce fait, la Banque est devenue une banque à charte inscrite à l'annexe I de la *Loi sur les banques* (Canada).

Le siège social de la Banque se trouve au 1981, avenue McGill College, Montréal (Québec) Canada, H3A 3K3.

Liens intersociétés

Les renseignements concernant les liens intersociétés entre la Banque et ses principales filiales, y compris les lieux de constitution et les pourcentages d'actions détenues par la Banque, se trouvent à l'Annexe A.

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Exercice financier 2017

Plan de transformation :

- Deux ans après le début du plan de transformation, la Banque a réalisé d'importants progrès et elle demeure résolue à moderniser son modèle d'affaires en profondeur, ce qui se traduit par une simplification notable de l'offre de services aux particuliers et par une nouvelle approche en succursale. Au cours de l'exercice 2017, la Banque s'est concentrée sur l'exécution de son plan d'affaires.
- La Banque a annoncé, le 29 août 2017, qu'elle passera à un modèle de succursale axé sur la prestation de conseils financiers et la migration des clients sur des plateformes électroniques et Web, d'ici le mois de décembre 2018. Dans le même ordre d'idée, en date du 1^{er} novembre 2017, les prêts hypothécaires résidentiels au Québec consentis aux particuliers sont émis par les succursales du réseau uniquement, et non plus par des courtiers en prêts hypothécaires.

Initiatives :

Plusieurs initiatives ont été prises au cours de l'exercice financier 2017 :

- Le 14 novembre 2017, la Banque a annoncé le rachat, en date du 15 décembre 2017, de toutes ses actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11 en circulation à cette date. Le prix de rachat sera de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés.

- Le 19 octobre 2017, la Banque a racheté tous ses billets à moyen terme, série 2012-1 en circulation échéant le 19 octobre 2022.
- Le 14 août 2017, la Banque a annoncé la clôture de l'acquisition de Northpoint Commercial Finance, un chef de file du financement d'inventaire aux États-Unis et au Canada dont l'actif s'élève à environ 1 milliard \$ à la date de l'acquisition, dans le but d'étoffer l'offre de la Banque au Canada et de créer une présence aux États-Unis. L'acquisition devrait également permettre à la Banque d'augmenter sa clientèle et de créer de nouvelles occasions de ventes croisées, en plus de consolider sa position de premier plan au sein du secteur du financement d'équipement.
- Le 22 juin 2017, la Banque a annoncé la conclusion d'une offre de billets subordonnés (des FPUNV) portant intérêt à 4,25 %, pour un montant total de référence de 350 millions \$ échéant le 22 juin 2017. Les billets porteront intérêt à un taux annuel fixe de 4,25 % jusqu'au 22 juin 2022, puis à un taux CDOR à trois mois majoré de 2,73 % par année par la suite et jusqu'à échéance, le 22 juin 2027, ou jusqu'au rachat par la Banque.
- Le 26 mai 2017, la Banque a annoncé la tenue d'un placement de reçus de souscription par voie de prise ferme pour un montant de 206.2 millions \$, ainsi que la tenue simultanée d'un placement privé de reçus de souscription pour un montant de 24.1 millions \$. Les reçus de souscription ont été automatiquement convertis en actions ordinaires à un ratio de 1 contre 1 lorsque l'acquisition de Northpoint Commercial Finance a été confirmée.

Des renseignements supplémentaires relatifs aux activités de la Banque au cours de l'exercice financier 2017 se trouvent aux pages 16 à 77 du Rapport annuel 2017.

Exercice financier 2016

Plan de transformation :

- La Banque a annoncé son plan de transformation sur sept ans, lequel comprend trois objectifs bien définis : atteindre un rendement des capitaux propres comparable à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne, doubler la taille de l'organisation et bâtir de solides bases stratégiques. Après 12 mois, la Banque est bien engagée sur la voie du succès. Elle a atteint des objectifs de croissance à deux chiffres dans divers secteurs clés de l'entreprise et, grâce à la réduction des dépenses et aux faibles pertes sur prêts, elle a su maintenir un rendement des capitaux propres attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté de 12 %, tandis que pour les banques canadiennes, la moyenne des rendements des capitaux propres attribuable aux actionnaires ordinaires chutait de plus de 1 % comparativement à l'année précédente. Suivant les états financiers présentés, le rendement de l'avoir des actionnaires ordinaires s'est établi à 9,6 % pour l'exercice.
- En septembre 2016, la Banque a annoncé son intention de réorganiser le réseau de succursales d'ici la fin de l'année 2017. À la suite de cette annonce, lors de l'exercice 2017, 41 succursales ont été fusionnées et 23 autres sont devenues des succursales offrant uniquement des conseils.

Initiatives :

Plusieurs initiatives ont été prises au cours de l'exercice financier 2016 :

- Le 28 septembre 2016, la Banque a annoncé qu'elle fusionnera 50 succursales au cours des 18 prochains mois. Ces fusions engendreront une réduction de 300 postes, principalement par attrition naturelle. Depuis le début de la mise en œuvre de son plan de transformation et de croissance plus tôt au cours de l'année, la Banque rapporte des avancées notables sur le plan de la simplification et de l'efficacité de l'organisation.

- Le 8 août 2016, la Banque a annoncé qu'à partir de 2018, elle déménagera dans un seul édifice tous ses bureaux montréalais, y compris son siège social. La Banque occupera neuf étages au 1360, boulevard René-Lévesque Ouest. Cette relocalisation s'inscrit dans le plan de transformation de la Banque et lui permet de simplifier ses activités et de gagner en efficacité, tout en réalisant des économies substantielles grâce à un espace optimisé et à des frais de location réduits. Ce nouvel environnement collaboratif favorisera par ailleurs le travail d'équipe.
- Le 29 juin 2016, la Banque et CIT Group inc. ont annoncé la conclusion d'une entente définitive en vertu de laquelle la Banque convient d'acquérir les activités canadiennes de financement d'équipement et de financement commercial de CIT, ce qui constitue un portefeuille d'environ 1 milliard \$. Le 20 juillet 2016, la Banque a mené à bien le placement de reçus de souscription par voie de prise ferme en lien avec la clôture anticipée de cette transaction. Un total de 3 247 600 reçus de souscription a été émis pour un produit brut total de 155,4 millions \$. Le 3 octobre 2016, la Banque a annoncé qu'elle avait complété l'acquisition. Toutes les activités de financement d'équipement de la Banque ont été regroupées au sein d'une nouvelle filiale nationale nommée LBC Capital inc.
- Le 26 mai 2016, la Banque a annoncé avoir choisi l'entreprise Temenos, une firme spécialisée dans les progiciels des secteurs bancaire et financier, à titre de fournisseur pour son système bancaire central, dans le cadre de son plan visant à rebâtir sa plateforme de gestion de comptes. La plateforme de Temenos permettra d'introduire des produits et des services plus rapidement sur le marché, de fournir une expérience client de qualité supérieure grâce à une meilleure automatisation et de tirer parti des données au moyen de capacités d'analytique.
- Le 17 mars 2016, la Banque a complété l'appel public à l'épargne annoncé précédemment de 5 000 000 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 15, au prix de 25,00 \$ l'action pour un produit brut de 125 millions \$.
- Le 17 décembre 2015, la Banque a complété une émission de 1 297 200 actions ordinaires, pour un produit brut de 67,5 millions \$.

Des renseignements supplémentaires relatifs aux activités de la Banque au cours de l'exercice financier 2016 se trouvent aux pages 14 à 57 du Rapport annuel 2016.

Exercice financier 2015

Initiatives :

Plusieurs initiatives ont été prises au cours de l'exercice financier 2015 :

- L'équipe de financement d'équipement a développé de nouvelles relations pour la Banque, bâtissant une solide filière de prêts potentiels et élargissant sa présence géographique avec de nouveaux directeurs de comptes en Alberta, en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse.
- L'équipe des services aux particuliers a modifié sa plateforme afin de respecter toutes les exigences réglementaires liées à la seconde et dernière phase du Modèle de relation client - conseiller adopté par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et approuvé par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.
- Le 2 novembre 2015, la Banque a racheté la totalité des billets à moyen terme de série 2010-1 d'un montant de 250 millions \$ en circulation portant intérêt à 3,70 % et échéant le 2 novembre 2020.

- En septembre 2015, le groupe responsable du financement d'équipement à la Banque s'est associé à la Banque de développement du Canada (BDC) pour offrir des conditions de financement plus flexibles aux entreprises canadiennes du secteur manufacturier et ainsi les aider à acquérir de l'équipement.
- Le 12 août 2015, B2B Banque a fait l'acquisition d'un portefeuille de prêts à l'investissement de 603 millions \$ du Groupe Banque TD. Avec cette transaction, le portefeuille de prêts à l'investissement de B2B Banque s'élève à près de 5 milliards \$ et B2B Banque accueille plus de 5 000 nouveaux clients.

Des renseignements supplémentaires relatifs aux activités de la Banque au cours de l'exercice financier 2015 se trouvent aux pages 11 à 57 du Rapport annuel 2015.

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Description générale de l'activité

La Banque est une institution financière dont les activités s'étendent principalement au Canada. Fondée en 1846, elle a pour mission d'aider ses clients à améliorer leur santé financière et est guidée par ses valeurs de proximité, de simplicité et d'honnêteté.

Elle sert un million et demi de clients partout au pays et emploie plus de 3 700 personnes, ce qui fait d'elle un acteur important dans plusieurs segments de marché. La Banque répond aux besoins des particuliers par l'intermédiaire de son réseau de succursales au Québec. Elle se démarque également par son savoir-faire auprès des petites et moyennes entreprises et des promoteurs immobiliers, grâce à ses équipes spécialisées situées partout au Canada. Sa filiale B2B Banque est quant à elle un des principaux fournisseurs canadiens de produits et services bancaires et de comptes d'investissement par l'entremise de conseillers financiers et de courtiers. Valeurs mobilières Banque Laurentienne offre des services de courtage de plein exercice à une clientèle d'investisseurs institutionnels et particuliers.

En 2017, la Banque a élargi sa présence et elle est désormais active aux États-Unis, grâce à l'acquisition de Northpoint Commercial Finance.

La Banque gère un actif au bilan de 47 milliards \$, de même que des actifs administrés de 32 milliards \$ en date du 31 octobre 2017.

Des renseignements supplémentaires concernant les activités de la Banque, ses principaux marchés, ses finances et ses produits, services et méthodes de distribution, se trouvent à l'Annexe B de la présente notice annuelle, ainsi qu'au rapport de gestion et aux états financiers consolidés, aux pages 16 à 144 du Rapport annuel 2017.

Informations complémentaires relativement aux activités de l'entreprise

Marchés et concurrence

La Banque est un joueur performant dans des marchés bien choisis au Canada. La Banque a poursuivi son développement pancanadien et en 2017, 84 % du résultat net ajusté de la Banque provenait des activités hors du Québec.

L'industrie des produits et services financiers comprend plusieurs types de concurrents (notamment les banques à charte canadiennes, les banques étrangères, les sociétés de fiducie et de prêt, les coopératives de services financiers, les sociétés d'assurance, les sociétés de financement alternatif, les maisons de fonds

communs de placement, les courtiers indépendants, les courtiers en valeurs mobilières, les nouvelles entreprises financières et les grandes sociétés hors du secteur financier). La Banque est en concurrence avec ceux-ci dans tous les secteurs de ses activités. En outre, l'évolution de la technologie a permis à de nouvelles entreprises de proposer des produits et des services qui étaient jusqu'ici offerts exclusivement par les banques.

Les principaux facteurs de différenciation entre les fournisseurs de produits et services financiers sont, entre autres, les taux et les prix offerts sur les produits et services, la qualité du service, la gamme et la flexibilité des produits et services, la proximité ainsi que la technologie utilisée.

Le défi consiste à mettre au point une formule gagnante dans un contexte où la technologie et les comportements des consommateurs évoluent rapidement et dans lequel les cadres économique et réglementaire demeurent exigeants.

Prêts

Afin d'encadrer les risques de crédit, la Banque s'est dotée de politiques de crédit et de politiques de gestion financière incluant des limites quant aux engagements maximums qui peuvent être pris envers un emprunteur individuel, un emprunteur commercial ou une institution financière.

À l'intérieur des limites fixées pour les crédits octroyés à des emprunteurs commerciaux, des sous-limites ont été établies afin d'encadrer les risques que la Banque est prête à prendre dans certains secteurs jugés plus risqués. Les sous-limites s'appliquent tant aux engagements individuels qu'aux engagements par secteur d'industries ou de produits.

Toute exception aux limites des politiques supérieure à 2,5 millions \$ doit être approuvée par le comité de gestion des risques du conseil d'administration.

Développement de produits et services

Soucieuse de toujours offrir des produits et services répondant aux besoins de ses clients, la Banque évalue sur une base continue la pertinence de son offre de produits et effectue les recherches nécessaires pour en assurer l'optimisation. Le développement de ses produits s'effectue essentiellement à l'interne, grâce au savoir-faire des spécialistes de chaque secteur d'activité et d'experts en marketing, et constitue une activité fondamentale et régulière de la Banque.

Compétences et connaissances spécialisées

Le succès des activités d'une institution financière repose entre autres sur les compétences et l'expertise de son personnel. Conséquemment, le recrutement de ressources compétentes, la formation continue et le transfert de connaissances constituent des activités essentielles et cruciales à la performance de la Banque. Bien que le marché de l'emploi soit très concurrentiel, la qualité des conditions de travail qu'offre la Banque et les défis qu'elle propose lui permettent d'avoir accès aux ressources nécessaires à son bon fonctionnement. La compétence de son personnel constitue un atout certain pour la Banque.

Dépendance économique

Par la nature de ses activités et de ses ressources, la Banque est généralement autonome au niveau de ses opérations. Elle a cependant conclu des ententes avec certains fournisseurs qui lui procurent des services stratégiques en impartition. Ainsi, la Banque a conclu des ententes avec des fournisseurs de technologies informatiques pour le traitement et l'exécution de plusieurs opérations liées à ses systèmes informatiques centraux et ses infrastructures technologiques. En outre, la Banque a confié les activités de conception et de maintenance de ses applications spécialisées, y compris de ses applications de bureautique, à des sociétés d'experts-conseils en technologie.

Cycle des activités

Les résultats d'exploitation de la Banque sont tributaires des cycles économiques et des variations saisonnières, ces dernières jouant par ailleurs un rôle relativement mineur. Comme le deuxième trimestre ne compte que 89 jours, comparativement à 92 jours pour les autres trimestres, la rentabilité globale est généralement plus faible à ce trimestre, car le revenu net d'intérêt en subit le contrecoup. D'autres renseignements sur ce point sont disponibles à la rubrique « Analyse de l'évolution des résultats trimestriels » aux pages 33 et 36 du Rapport annuel 2017.

Protection de l'environnement

Les lois et règlements en matière d'environnement peuvent entraîner certains risques financiers. Dans ses procédures d'évaluation du crédit et d'acquisition d'actifs, la Banque prend donc en considération les questions environnementales afin de veiller à ce que ses intérêts soient raisonnablement protégés. Jusqu'à maintenant, les risques découlant des questions environnementales n'ont pas eu d'effets importants sur les activités ou les résultats de la Banque.

De plus, les exigences en matière de protection de l'environnement ont eu peu d'incidence sur les activités de la Banque. La Banque est cependant soucieuse de gérer adéquatement ses ressources de façon à limiter les impacts de ses activités sur l'environnement, en favorisant notamment le recyclage et l'utilisation optimale des ressources matérielles.

Nombre d'employés

La Banque comptait 3 700 employés à la fin de l'exercice financier 2017, y compris 1 500 employés syndiqués. La majorité des employés syndiqués travaille aux succursales de la province du Québec et certains de ces employés travaillent aux bureaux administratifs de Montréal. La convention collective prend fin le 31 décembre 2017.

Réorganisations et changements à la direction

Au cours de l'année 2015, les changements suivants concernant les membres du comité de direction (maintenant appelé « comité exécutif ») de la Banque ont été apportés :

- Le 21 janvier 2015, M. Réjean Robitaille, président et chef de la direction de la Banque depuis décembre 2006, a annoncé son intention de prendre sa retraite, laquelle est effective depuis le 1^{er} novembre 2015.
- Le 26 février 2015, le conseil d'administration de la Banque a annoncé la nomination de M. François Desjardins au poste de chef de l'exploitation de la Banque et a également annoncé son intention de le nommer président et chef de la direction de la Banque de façon effective à compter du 1^{er} novembre 2015.
- Le 23 avril 2015, M. Michel C. Lauzon, vice-président exécutif et chef de la direction financière, a annoncé son intention de prendre sa retraite, laquelle est effective depuis le 1^{er} août 2015.
- Le 4 juin 2015, M. Stéphane Therrien a pris la responsabilité des Services aux particuliers pour ainsi devenir vice-président exécutif, Services aux entreprises et aux particuliers.
- Le 4 juin 2015, Mme Deborah Rose a été nommée présidente et chef de la direction de B2B Banque.
- Le 10 août 2015, M. François Laurin s'est joint à la Banque comme vice-président exécutif et chef de la direction financière.

- Le 5 octobre 2015, les changements suivants ont été apportés au comité exécutif :
 - Mme Lorraine Pilon, vice-présidente exécutive, Affaires corporatives, Ressources humaines et Secrétaire et M. Pierre Minville, vice-président exécutif et chef de la gestion des risques ont quitté leurs fonctions à la Banque.
 - Suite à l'annonce de M. Gilles Godbout, vice-président exécutif et chef de la direction informatique, de son intention de prendre sa retraite à compter du mois d'avril 2016, Mme Deborah Rose, vice-présidente exécutive, Services aux intermédiaires pour la Banque, s'est vue confier la responsabilité de chef de la direction informatique en plus de continuer d'assumer ses fonctions de présidente et chef de la direction de B2B Banque.
 - Mme Susan Kudzman s'est jointe à la Banque à titre de vice-présidente exécutive, chef de la gestion des risques et Affaires corporatives.

Aucun changement n'a été apporté au comité exécutif de la Banque en 2016 et en 2017.

Politiques sociales

La Banque se préoccupe d'agir comme société socialement responsable et de contribuer au mieux-être de la collectivité. Chaque année, la Banque verse des dons à des organismes de bienfaisance et à des institutions assurant des services à la population. La Banque encourage aussi ses employés à s'impliquer dans leur communauté.

L'équité est un principe que la Banque met en pratique dans l'ensemble de ses activités. Soucieuse d'assurer à tous ses employés et à tous les candidats potentiels des opportunités d'emploi égales, la Banque a mis en place une politique d'équité en matière d'emploi. Les femmes représentent la moitié des gestionnaires de la Banque.

La Banque a également mis en place un comité sur la diversité ayant pour mandat de créer un environnement favorisant la diversité et l'inclusion. Le comité compte des représentants patronaux et syndicaux ainsi que des employés provenant de différents secteurs d'affaires. Ils font évoluer de manière constante les pratiques de la Banque en gestion de la diversité.

Facteurs de risque

L'information relative aux facteurs de risque importants pour la Banque est présentée dans le Rapport annuel 2017, aux sections « Perspectives » (pages 22 à 24) et « Profil de risque et cadre de gestion des risques » (pages 47 à 69), ainsi que dans la note 24 « Instruments financiers - Gestion des risques » (pages 133 à 135). Il est également fait référence à la « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » à la page 2 de la présente notice annuelle.

4. DIVIDENDES

À l'égard des exercices financiers indiqués ci-dessous, la Banque a déclaré les dividendes suivants :

| Dividendes déclarés | | | |
|-------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 2017 | 2016 | 2015 |
| | Par action en \$ | Par action en \$ | Par action en \$ |
| Actions ordinaires | 2,46 | 2,36 | 2,2 |
| Actions privilégiées de catégorie A | | | |
| Série 11 | 1,00 | 1,00 | 1,00 |
| Série 13 | 1,08 | 1,08 | 1,08 |
| Série 15 | 1,46 | 0,73 (Note 1) | — |

Note 1 : Les actions privilégiées de catégorie A, série 15 ont été émises le 17 mars 2016. Le dividende initial était de 0,36 \$.

Lors de sa réunion tenue le 3 juin 2015, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,02 \$, ou 4 % du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,56 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 8 décembre 2015, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,02 \$, ou 4 % du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,58 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 1^{er} juin 2016, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,02 \$, ou 3 % du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,60 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 6 décembre 2016, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,01 \$, ou 2 % du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,61 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 30 mai 2017, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,01 \$, ou 2 % du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,62 \$ par action ordinaire.

Restrictions

Les restrictions à la déclaration et au versement de dividendes sont décrites à la note 16 « Capital-actions », aux pages 114 à 119 du Rapport annuel 2017.

Politique

La Banque vise à payer un dividende sur ses actions ordinaires qui se situe dans une fourchette de 40 % à 50 % du résultat ajusté par action. Le niveau de paiement de dividende sur actions ordinaires de la Banque pourra cependant se situer à l'extérieur de cette fourchette lorsque :

- la direction estime la mesure nécessaire afin de maintenir un capital optimal pour supporter les opérations de la Banque, tout en respectant les exigences réglementaires, par exemple, dans le cadre d'un investissement majeur en technologie;
- le résultat net par action est affecté par le résultat d'opérations ou d'événements de nature non récurrente;
- le résultat net par action se situe à un niveau hors de la normale et les prévisions laissent entrevoir un retour du bénéfice net par action à un niveau normal.

Se référer à la section « Dividendes » à la page 46 du Rapport annuel 2017.

Description générale de la structure du capital

De l'information sur la structure du capital de la Banque est disponible aux sections « Capitaux propres » aux pages 38 à 39 et « Gestion du capital » aux pages 42 à 46 du Rapport annuel 2017, de même qu'à la note 16 « Capital-actions » aux pages 114 à 119 du Rapport annuel 2017.

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit, pour chaque action détenue, à un vote à toutes les assemblées des actionnaires, sauf les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'actions privilégiées d'une ou de plusieurs séries ont le droit de voter en vertu de la loi. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes, à mesure que le conseil d'administration en déclare, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées. En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de participer proportionnellement à toute distribution du reliquat des biens de la Banque.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11 et série 12 peuvent être consultées au supplément de prospectus daté du 11 octobre 2012 se rapportant au prospectus simplifié préalable de base daté du 10 octobre 2012, et plus particulièrement aux pages S-9 à S-17.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13 et série 14 peuvent être consultées au supplément de prospectus daté du 27 mars 2014 se rapportant au prospectus simplifié préalable de base daté du 10 octobre 2012, et plus particulièrement aux pages S-7 à S-15.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 15 et série 16 peuvent être consultées au supplément de prospectus daté du 10 mars 2016 se rapportant au prospectus simplifié préalable de base daté du 10 novembre 2014, et plus particulièrement aux pages S-7 à S-15. Le 14 novembre 2017, la Banque a annoncé le rachat, en date du 15 décembre 2017, de toutes ses actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11 en circulation à cette date. Le prix de rachat sera de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés.

Restrictions

La *Loi sur les banques* contient des restrictions quant à l'émission, au transfert, à l'acquisition et à la propriété des actions de banques à charte. La Loi précise notamment qu'aucune personne et qu'aucun groupe de personnes, ensemble ou de concert, ne peuvent être un actionnaire important d'une banque dont les capitaux propres sont de 12 milliards \$ ou plus. Bien que les capitaux propres de la Banque soient inférieurs à 12 milliards \$ et qu'en vertu de la *Loi sur les banques* un actionnaire pourrait détenir jusqu'à 100 % de n'importe quelle classe d'action de la Banque, cette dernière est réputée appliquer la restriction de propriété des actions des banques dont l'avoir propre est de 12 milliards ou plus jusqu'à ce que le ministre des Finances du Canada précise, à la demande de la Banque, que ces restrictions ne s'appliquent plus à la Banque. Toute personne est un actionnaire important d'une banque dans l'un ou l'autre des cas suivants : (i) le total des actions avec droit de vote d'une catégorie quelconque dont elle a la propriété effective, de celles dont les entités qu'elle contrôle ont la propriété effective et de celles dont toute personne agissant ensemble ou de concert avec elle a la propriété effective représente plus de vingt pour cent des actions votantes de cette catégorie; ou (ii) le total des actions sans droit de vote d'une catégorie quelconque dont elle a la propriété effective, de celles dont les entités qu'elle contrôle ont la propriété effective et de celles dont toute personne agissant ensemble ou de concert avec elle a la propriété effective représente plus de trente pour cent des actions sans droit de vote de cette catégorie.

Aucune personne ne pourra avoir un intérêt substantiel dans une catégorie quelconque d'actions d'une banque, y compris la Banque, à moins d'avoir d'abord reçu l'approbation du ministre des Finances du Canada. Pour l'application de la *Loi sur les banques*, une personne a un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque quand elle-même, les entités qu'elle contrôle et toute personne agissant ensemble ou de

concert avec elle détiennent la propriété effective de plus de 10 % de l'ensemble des actions en circulation de cette catégorie d'action de cette banque.

De plus, en vertu de la *Loi sur les banques*, il est interdit à la Banque d'émettre ou de transférer des actions d'une catégorie quelconque à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province, à un représentant de Sa Majesté, à un gouvernement étranger ou à un représentant d'un gouvernement étranger.

Notations

L'information relative aux notes de crédit attribuées par les agences de notation se trouve dans les tableaux ci-après ainsi qu'à la section « Notes de crédit » du Rapport annuel 2017 à la page 64.

Une notation ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver de valeurs mobilières et l'agence de notation émettrice peut choisir de la réviser ou de se retirer en tout temps.

La Banque a versé ou versera vraisemblablement des sommes aux agences de notation mentionnées ci-dessous pour des services de notation. De plus, la Banque a effectué des paiements pour certains autres services fournis par ces agences au cours des deux dernières années.

Standard & Poor's (S&P)

| | | |
|---|------|--|
| Dépôts et dette à long terme | BBB | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BBB se situe au quatrième rang de dix catégories de notation à long terme de S&P. ▪ Une notation BBB attribuée à une obligation indique qu'elle bénéficie de paramètres de protection adéquats. Toutefois, la possibilité est plus grande que des conditions économiques défavorables ou des changements de circonstances affaiblissent la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation. ▪ L'absence d'un symbole « + » ou « - » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie. |
| Dette subordonnée | BBB- | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BBB se situe au quatrième rang de dix catégories de notation à long terme de S&P. ▪ Une notation BBB attribuée à une obligation indique qu'elle bénéficie de paramètres de protection adéquats. Toutefois, la possibilité est plus grande que des conditions économiques défavorables ou des changements de circonstances affaiblissent la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation. ▪ Le symbole « - » indique que le titre doit être considéré comme appartenant à la tranche inférieure de la catégorie. |
| Dette subordonnée FPUNV (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) | BB+ | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BB se situe au cinquième rang de dix catégories de notation à long terme de S&P. ▪ Une notation BB attribuée à une obligation indique qu'elle est moins vulnérable en ce qui concerne le remboursement que d'autres titres spéculatifs. Cependant une action avec une notation BB doit composer avec une incertitude importante ou une exposition à des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables, ce qui pourrait entraîner l'incapacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de cette action. ▪ Le symbole « + » indique que le titre doit être considéré comme appartenant à la tranche supérieure de la catégorie. |

| | | |
|--|--|--|
| Actions privilégiées | BB [P-3 selon l'échelle canadienne] | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BB se situe au quatrième rang de neuf catégories de notation attribuées par S&P à des actions privilégiées selon son échelle de notation mondiale. La notation P-3 se situe au troisième rang de huit catégories de notation attribuées par S&P à des actions privilégiées selon son échelle de notation canadienne. ▪ La notation BB attribuée à une action [ou P-3 selon l'échelle canadienne] indique qu'elle est moins vulnérable en ce qui concerne le remboursement que d'autres titres spéculatifs. Cependant une action avec une notation BB doit composer avec une incertitude importante ou une exposition à des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables, ce qui pourrait entraîner l'incapacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de cette action. ▪ L'absence d'un symbole « + » ou « - » ou d'une mention « (haut) » ou « (bas) » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie. |
| Actions privilégiées FPUNV [Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité] | BB- [P-3 (bas) selon l'échelle canadienne] | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BB se situe au quatrième rang de neuf catégories de notation attribuées par S&P à des actions privilégiées selon son échelle de notation mondiale. La notation P-3 se situe au troisième rang de huit catégories de notation attribuées par S&P à des actions privilégiées selon son échelle de notation canadienne. ▪ La notation BB attribuée à une action [ou P-3 selon l'échelle canadienne] indique qu'elle est moins vulnérable en ce qui concerne le remboursement que d'autres titres spéculatifs. Cependant une action avec une notation BB doit composer avec une incertitude importante ou une exposition à des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables, ce qui pourrait entraîner l'incapacité de le débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de cette action. ▪ Le symbole « - » ou la mention « (bas) » indique que les actions doivent être considérées comme appartenant à la tranche inférieure de la catégorie. |
| Titres à court terme | A-2 [A-2 selon l'échelle canadienne] | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation A-2 se situe au deuxième rang de six catégories de notation attribuées par S&P à des obligations à court terme selon son échelle de notation mondiale et au quatrième rang de huit catégories de notation attribuées par S&P aux obligations à court terme selon son échelle de notation canadienne. ▪ Une notation A-2 attribuée à une obligation indique que la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation est satisfaisante. Toutefois, la sensibilité du débiteur aux changements de circonstances ou de conditions économiques est plus grande que celle des obligations ayant une notation plus élevée. |

Le 12 mai 2017, S&P a confirmé les notations de la Banque, mais celles-ci sont toutefois assorties d'une perspective «négative».

Une perspective de notation attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques ou financières est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future. Les perspectives de notation déterminées par S&P et leur signification sont les suivantes :

- « Positive » signifie que la note pourrait être haussée
- « Négative » signifie que la note pourrait être abaissée
- « Stable » signifie qu'il est peu probable que la note change
- « En développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée

| | | |
|--|--------------|--|
| Dépôts et dette à long terme | A (bas) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation A se situe au troisième rang de dix catégories de notation à long terme de DBRS. ▪ Une obligation bénéficiant d'une notation A a une bonne qualité de crédit. La capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers est substantielle. Une obligation bénéficiant d'une notation A peut être sensible à des événements à venir, mais les facteurs négatifs pris en compte sont considérés comme gérables. ▪ La mention « (bas) » indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la sous-catégorie inférieure de la catégorie. |
| Dette subordonnée | BBB (haut) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BBB se situe au quatrième rang de dix catégories de notation à long terme de DBRS. ▪ Une obligation bénéficiant d'une notation BBB a une qualité de crédit adéquate. La capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers est satisfaisante. Une obligation bénéficiant d'une notation BBB peut être vulnérable à des événements futurs. ▪ La mention « (haut) » indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la sous-catégorie supérieure de la catégorie. |
| Dette subordonnée FPUNV (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) | BBB (bas) | <ul style="list-style-type: none"> • La notation BBB se situe au quatrième rang de dix catégories de notation à long terme de DBRS. • Une obligation bénéficiant d'une notation BBB a une qualité de crédit adéquate. La capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers est satisfaisante. Une obligation bénéficiant d'une notation BBB peut être vulnérable à des événements futurs. • La mention « (bas) » indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la sous-catégorie inférieure de la catégorie. |
| Actions privilégiées | Pfd-3 (haut) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation Pfd-3 se situe au troisième rang de six catégories de notation attribuées par DBRS à des actions privilégiées. ▪ Des actions privilégiées bénéficiant d'une notation Pfd-3 présentent une qualité de crédit adéquate. Bien qu'elles offrent une protection des dividendes et du capital acceptable, leur émetteur est jugé plus susceptible de subir les contrecoups de conditions financières et économiques défavorables et d'autres conditions défavorables peuvent être présentes affectant ainsi sa capacité de respecter ses engagements. ▪ La mention « (haut) » indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la sous-catégorie supérieure de la catégorie. |
| Actions privilégiées FPUNV [Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité] | Pfd-3 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation Pfd-3 se situe au troisième rang de six catégories de notation attribuées par DBRS à des actions privilégiées. ▪ Des actions privilégiées bénéficiant d'une notation Pfd-3 présentent une qualité de crédit adéquate. Bien qu'elles offrent une protection des dividendes et du capital acceptable, leur émetteur est jugé plus susceptible de subir les contrecoups de conditions financières et économiques défavorables et d'autres conditions défavorables peuvent être présentes affectant ainsi sa capacité de respecter ses engagements. ▪ L'absence d'une mention « (haut) » ou « (bas) » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie. |
| Titres à court terme | R-1 (bas) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation R-1 se situe au premier rang de six catégories de notation à court terme de DBRS. ▪ Une obligation bénéficiant d'une notation R-1 présente une bonne qualité de crédit. La capacité de paiement du débiteur des obligations financières à court terme devenues exigibles est substantielle. La solidité financière n'est pas aussi forte que dans le cas des catégories supérieures. Bien que le débiteur puisse être vulnérable aux événements futurs, il démontre la capacité à pouvoir gérer les facteurs négatifs pris en compte. ▪ La mention « (bas) » indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la sous-catégorie inférieure de la catégorie. |

Le 29 novembre 2016, DBRS a confirmé les notations de la Banque. Les notations sont assorties de tendances « stables ».

Des tendances accompagnant les notations donnent des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question, les tendances tombant dans une des trois catégories suivantes : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance accordée à une notation indique la direction que DBRS considère que la notation prend si les tendances se maintiennent ou, dans certains cas, à moins que l'émetteur ne relève les défis qui se présentent à lui. Une tendance positive ou négative n'est pas indicative de l'imminence de la modification d'une note. En général, les situations qui donnent lieu à l'attribution d'une tendance positive ou négative sont résolues au cours d'une période de douze mois.

6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Cours et volume des opérations

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX).

| Variation des cours et volume des opérations | | | |
|--|------------------|-----------------|-------------------|
| Banque Laurentienne du Canada (Actions ordinaires) Symbole : « LB » sur le TSX | | | |
| Mois | Haut (\$) | Bas (\$) | Volume |
| Novembre 2016 | 53,73 | 49,05 | 2 231 360 |
| Décembre 2016 | 59,21 | 53,35 | 2 966 367 |
| Janvier 2017 | 60,46 | 57,62 | 2 062 420 |
| Février 2017 | 61,67 | 56,43 | 1 765 305 |
| Mars 2017 | 60,24 | 56,66 | 2 166 065 |
| Avril 2017 | 60,49 | 55,63 | 2 672 754 |
| Mai 2017 | 56,91 | 51,57 | 5 328 081 |
| Juin 2017 | 55,17 | 51,61 | 3 673 747 |
| Juillet 2017 | 55,52 | 53,80 | 2 251 013 |
| Août 2017 | 56,89 | 52,60 | 2 180 395 |
| Septembre 2017 | 60,96 | 55,02 | 2 975 316 |
| Octobre 2017 | 60,87 | 59,42 | 1 914 413 |
| Total | | | 32 187 236 |

Variation des cours et volume des opérations

Banque Laurentienne du Canada
(Actions privilégiées série 11)
Symbole : « LB.PR.F » sur le TSX

| Mois | Haut (\$) | Bas (\$) | Volume |
|----------------|-----------|----------|----------------|
| Novembre 2016 | 24,85 | 24,17 | 73 563 |
| Décembre 2016 | 25,20 | 24,15 | 79 168 |
| Janvier 2017 | 25,00 | 24,37 | 39 911 |
| Février 2017 | 24,93 | 24,59 | 51 740 |
| Mars 2017 | 24,67 | 24,15 | 80 136 |
| Avril 2017 | 24,85 | 24,36 | 300 791 |
| Mai 2017 | 24,85 | 24,48 | 64 990 |
| Juin 2017 | 24,87 | 24,38 | 30 174 |
| Juillet 2017 | 25,00 | 24,71 | 21 625 |
| Août 2017 | 24,97 | 24,63 | 13 376 |
| Septembre 2017 | 25,00 | 24,60 | 28 735 |
| Octobre 2017 | 25,15 | 24,93 | 56 119 |
| Total | | | 840 328 |

Variation des cours et volume des opérations

Banque Laurentienne du Canada
(Actions privilégiées série 13)
Symbole : « LB.PR.H » sur le TSX

| Mois | Haut (\$) | Bas (\$) | Volume |
|----------------|-----------|----------|------------------|
| Novembre 2016 | 19,34 | 18,60 | 97 826 |
| Décembre 2016 | 20,20 | 19,26 | 111 751 |
| Janvier 2017 | 22,34 | 19,94 | 63 342 |
| Février 2017 | 22,88 | 21,47 | 87 474 |
| Mars 2017 | 23,45 | 21,88 | 132 444 |
| Avril 2017 | 23,14 | 22,45 | 70 157 |
| Mai 2017 | 22,95 | 22,26 | 54 656 |
| Juin 2017 | 22,49 | 21,68 | 91 245 |
| Juillet 2017 | 22,36 | 21,55 | 29 462 |
| Août 2017 | 22,35 | 21,48 | 31 717 |
| Septembre 2017 | 22,40 | 21,74 | 29 865 |
| Octobre 2017 | 22,68 | 21,91 | 369 260 |
| Total | | | 1 169 199 |

Variation des cours et volume des opérations

Banque Laurentienne du Canada
 (Actions privilégiées série 15)
 Symbole : « LB.PR.J » sur le TSX

| Mois | Haut (\$) | Bas (\$) | Volume |
|----------------|-----------|----------|------------------|
| Novembre 2016 | 26,71 | 25,68 | 99 520 |
| Décembre 2016 | 26,58 | 25,77 | 75 512 |
| Janvier 2017 | 26,92 | 26,30 | 51 629 |
| Février 2017 | 26,78 | 26,44 | 103 335 |
| Mars 2017 | 26,80 | 26,25 | 143 048 |
| Avril 2017 | 27,28 | 26,78 | 42 017 |
| Mai 2017 | 27,04 | 26,05 | 126 501 |
| Juin 2017 | 26,55 | 25,94 | 96 401 |
| Juillet 2017 | 26,59 | 26,33 | 34 741 |
| Août 2017 | 26,79 | 26,20 | 38 676 |
| Septembre 2017 | 26,79 | 26,02 | 37 330 |
| Octobre 2017 | 26,58 | 26,23 | 166 557 |
| Total | | | 1 015 267 |

7. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Nom, poste et titres détenus

Au 31 octobre 2017, en tant que groupe, les administrateurs et membres de la haute direction de la Banque étaient, directement ou indirectement, véritables propriétaires ou exerçaient le contrôle ou une emprise sur 38 588 actions ordinaires de la Banque (représentant 0,09 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque).

Administrateurs

Les administrateurs de la Banque en date de la présente notice annuelle sont :

| Nom | Lieu de résidence | Administrateur depuis | Principale occupation au cours des cinq dernières années |
|---|-------------------|-----------------------|--|
| Lise Bastarache | Québec, Canada | 2006 | Économiste et administratrice de sociétés |
| Sonia Baxendale | Ontario, Canada | 2016 | Administratrice de sociétés |
| Richard Bélanger | Québec, Canada | 2003 | Président, Groupe Toryvel inc. |
| Michael T. Boychuk | Québec, Canada | 2013 | Administrateur de sociétés |
| Gordon Campbell | Ontario, Canada | 2016 | Administrateur de sociétés |
| Isabelle Courville (Présidente du conseil) | Québec, Canada | 2007 | Administratrice de sociétés |
| François Desjardins | Ontario, Canada | 2015 | Président et chef de la direction, Banque Laurentienne du Canada |
| Michel Labonté | Québec, Canada | 2009 | Administrateur de sociétés |
| Michel Lavigne | Québec, Canada | 2013 | Administrateur de sociétés |
| David Morris (Note 1) | Québec, Canada | 2017 | Administrateur de sociétés |
| Michelle R. Savoy | Ontario, Canada | 2012 | Administratrice de sociétés |
| Susan Wolburgh Jenah | Ontario, Canada | 2014 | Administratrice de sociétés |

Note 1 : M. David Morris est nommé administrateur de la Banque en date du 31 octobre 2017.

Le mandat de tous les administrateurs se termine à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque ou lors de l'élection ou de la nomination de leurs successeurs.

Tous les administrateurs de la Banque occupent leur poste actuel ou ont assumé des fonctions de direction dans les sociétés ou des sociétés associées au cours des cinq dernières années, à l'exception de M. Michael T. Boychuk qui était, avant juillet 2015, président de Bimcor inc.; de M. Gordon Campbell qui était, avant septembre 2016, Haut-commissaire du Canada au Royaume-Uni et en Irlande du Nord; de Mme Susan Wolburgh Jenah qui était, avant novembre 2014, présidente et chef de la direction de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM); et de M. Morris qui était, avant mai 2016, associé principal à Deloitte.

Le conseil d'administration de la Banque compte trois comités, composés des membres suivants :

| Comité | Membres |
|---|--|
| Audit | Michael T. Boychuk (Chair), Lise Bastarache, Sonia Baxendale, Gordon Campbell, A. Michel Lavigne and David Morris. |
| Gestion des risques | Michel Labonté (Chair), Michael T. Boychuk, Michelle R. Savoy and Susan Wolburgh Jenah. |
| Ressources humaine et de régie d'entreprise | A. Michel Lavigne (Chair), Richard Bélanger, Isabelle Courville and Michel Labonté. |

Membres de la haute direction

Les membres de la haute direction de la Banque en date de la présente notice annuelle sont :

| Nom | Poste | Lieu de résidence |
|---------------------|---|-------------------|
| François Desjardins | Président et chef de la direction | Ontario, Canada |
| Susan Kudzman | Vice-présidente exécutive, chef de la gestion des risques et Affaires corporatives | Québec, Canada |
| François Laurin | Vice-président exécutif et chef de la direction financière | Québec, Canada |
| Deborah Rose | Vice-présidente exécutive, Services aux intermédiaires et chef de la direction informatique, Banque Laurentienne et présidente et chef de la direction, B2B Banque et présidente et chef de la direction, BLC Tech inc. | Ontario, Canada |
| Stéphane Therrien | Vice-président exécutif, Services aux entreprises et aux particuliers et président et chef de la direction, BLC Services financiers inc. | Québec, Canada |
| Michel C. Trudeau | Vice-président exécutif, Marchés des capitaux, Banque Laurentienne et président et chef de la direction, Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. | Québec, Canada |

Tous les membres de la haute direction de la Banque occupent leur poste actuel ou ont assumé des fonctions de direction dans les sociétés ou des sociétés associées au cours des cinq dernières années, à l'exception de :

- Mme Susan Kudzman qui était, de mars 2011 à janvier 2014, partenaire et leader du groupe de gestion des risques de Mercer (Montréal).
- M. François Laurin qui était, de janvier 2015 à août 2015, chef de la direction financière de Bio Amber inc. Avant janvier 2015, M. Laurin était chef de la direction financière d'Alderon Iron Ore Corp. Avant juin 2013, M. Laurin était administrateur, président et chef de la direction de Cap-Ex Iron Ore Ltd.

Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Selon l'information fournie par M. Michael T. Boychuk, celui-ci était administrateur de Yellow Média inc. lorsque cette société a annoncé une restructuration de son capital le 23 juillet 2012. La mise en œuvre de la restructuration du capital a pris effet le 20 décembre 2012 et a été mise en œuvre au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Selon l'information fournie par Mme Michelle R. Savoy, celle-ci était administratrice de la société 2172079 Ontario inc., une société fermée opérant une franchise de restaurant, lorsque cette société a fait une cession de tous ses biens, le 3 décembre 2013, au profit de ses créanciers conformément à l'article 49 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada).

Selon l'information fournie par M. A. Michel Lavigne, celui-ci s'est vu imposer une pénalité administrative de 20 000 \$ par le Tribunal administratif des marchés financiers qui a conclu que les administrateurs de l'émetteur assujetti NSTEIN Technologies inc. (NSTEIN) avaient réalisé une opération sur titres en adoptant une résolution du conseil d'administration octroyant des options d'achat d'actions de NSTEIN à ses dirigeants de même qu'à certains autres employés de cet émetteur assujetti, alors qu'ils étaient en possession d'information privilégiée. La décision du Tribunal administratif des marchés financiers a été portée en appel à la Cour du Québec le 14 septembre 2016. L'audition en appel a été entendue le 13 septembre 2017 et le 24 novembre 2017 et a été prise en délibérée par la Cour. Une décision devrait être rendue en 2018.

8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Poursuites

L'information pertinente relative aux poursuites judiciaires impliquant la Banque se retrouve à la note 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels », aux pages 139 à 140 du Rapport annuel 2017.

9. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Banque est Services aux investisseurs Computershare inc. Les registres des transferts de chaque catégorie de titres de la Banque sont conservés à Canton, Massachusetts (États-Unis).

10. CONTRATS IMPORTANTS

Une convention d'achat a été signée le 18 mai 2017, en vertu de laquelle la Banque achète, par le biais de sa filiale en propriété exclusive LBC Capital inc., Northpoint Commercial Finance, un chef de file du financement d'inventaire aux États-Unis et au Canada dont l'actif s'élève à environ 1 milliard \$. L'acquisition a été conclue le 11 août 2017.

La Banque a signé une convention d'achat d'actions avec CIT Financial Ltd. le 29 juin 2016, en vertu de laquelle la Banque achète les activités canadiennes de financement d'équipement et de financement corporatif de CIT, qui comprend des actifs d'environ 1 milliard \$. L'acquisition a été conclue le 1^{er} octobre 2016.

Une entente a été signée le 14 octobre 2011 entre la Banque et Placements Mackenzie pour la distribution de fonds communs de placement Mackenzie. Selon les termes de l'entente, la Banque devenait distributeur principal d'une famille de fonds communs de placement Mackenzie à compter de la mi-janvier 2012.

Ces contrats importants sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com).

11. INTÉRÊTS DES EXPERTS

L'auditeur externe de la Banque est Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. L'auditeur externe a confirmé qu'il est indépendant conformément aux règles de déontologie applicables.

12. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

Mandat du comité d'audit

Le mandat du comité d'audit se trouve à l'Annexe C jointe à la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit de la Banque est composé de :

Michael T. Boychuk, président
Lise Bastarache
Sonia Baxendale
Gordon Campbell
A. Michel Lavigne
David Morris

Selon l'évaluation effectuée par le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, chacun des membres du comité d'audit est indépendant et possède des compétences financières au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

Formation et expérience pertinentes

Michael T. Boychuk, FCPA, FCA - M. Boychuk est administrateur de la Banque. De juillet 2009 jusqu'à sa retraite en juin 2015, il était président de Bimcor inc., le gestionnaire de placements des caisses de retraite des compagnies du groupe Bell Canada. De 1999 à 2009, M. Boychuk était premier vice-président et trésorier de BCE inc./Bell Canada, responsable de l'ensemble des activités de trésorerie, de sécurité corporative, d'environnement et de développement durable et des caisses de retraite des compagnies du groupe BCE.

M. Boychuk détient le titre de comptable professionnel agréé depuis 1979 et il a reçu le titre de Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec depuis 2012. M. Boychuk est également membre du conseil des gouverneurs de l'Université McGill et membre du comité d'audit de l'établissement depuis 2006, un comité qu'il préside depuis 2012. Il est également membre du conseil consultatif international de la Faculté d'administration de cette université. M. Boychuk est membre du conseil d'administration et du comité d'audit de Corporation Cadillac Fairview depuis janvier 2017. Il est également membre du conseil d'administration et président du comité d'audit de GDI Services aux immeubles inc. depuis mai 2015 et membre du conseil d'administration et membre du comité d'audit de Telesat Canada depuis juillet 2015. Il a été membre du conseil d'administration et président du comité d'audit de Yellow Média inc. de 2004 à 2009 et de janvier à décembre 2012. M. Boychuk est membre du conseil d'administration et du comité d'audit de la Banque depuis le 30 août 2013 et président du comité d'audit depuis le 15 juin 2016. Il est également membre du comité de gestion des risques de la Banque.

Lise Bastarache - Mme Bastarache a été la vice-présidente régionale, RBC Gestion privée pour la région du Québec jusqu'en janvier 2005. Elle a joint le service économique de RBC Groupe Financier en 1996, où elle a occupé le poste d'économiste en chef déléguée avant de se joindre au groupe des entreprises commerciales en 2000 comme analyste. Mme Bastarache est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal et d'une scolarité de doctorat en sciences économiques de l'Université McGill. À titre d'analyste des marchés commerciaux de RBC Groupe Financier, elle a analysé les états financiers de plusieurs entreprises d'envergure. De plus, en sa qualité de vice-présidente, RBC Gestion privée, Mme Bastarache était l'ultime responsable des contrôles internes et du processus d'élaboration de l'état des résultats de sa division.

Mme Bastarache est membre du conseil d'administration et membre du comité d'audit de Groupe Jean Coutu (PJC) inc. depuis 2003 et membre du conseil des fiduciaires et membre du comité d'audit de Chartwell Retirement Residences depuis 2005. Elle a également été membre du conseil d'administration d'Énergie NB de 2004 à 2007 et membre du conseil des gouverneurs et présidente du comité des finances de l'Université de Moncton de 2004 à 2013. Mme Bastarache a été membre du comité d'audit de la Banque de 2006 à 2008 et du mois d'avril 2015 jusqu'à ce jour.

Sonia Baxendale - Mme Baxendale, administratrice de sociétés, a été présidente des Services bancaires de détail et de Gestion du patrimoine à la CIBC et vice-présidente principale de 2005 à 2011, alors qu'elle était en charge d'offrir une gamme complète de produits, services et conseils à près de 11 millions de clients au Canada ainsi que des services bancaires aux entreprises à l'échelle mondiale, tant pour des particuliers que pour des entreprises en Chine, à Singapour et dans les Caraïbes. Quelque 28 000 employés relevaient d'elle. De 1992 à 2005, Mme Baxendale a occupé divers postes de direction à la CIBC, incluant première vice-présidente exécutive, Gestion du patrimoine, vice-présidente exécutive, Gestion des actifs, Produits de cartes et Recouvrement, vice-présidente exécutive, Gestion privée globale et Gestion de placements et directrice générale chez CIBC Wood Gundy. Auparavant, elle a occupé des fonctions de direction chez Banque Amex du Canada et Saatchi & Saatchi Compton Hayhurst.

Mme Baxendale est membre du conseil d'administration et présidente du comité des ressources humaines et de la rémunération de CI Financial Corp. Elle est également coprésidente et co-chef de la direction intérimaire de Foresters Insurance et membre du conseil d'administration, présidente du comité du capital humain et de la gouvernance et membre du comité de vérification et de conformité de l'entreprise. Mme Baxendale est membre du conseil d'administration et présidente du comité d'audit et des finances du Hospital for Sick Kids Foundation et de la Toronto French School. Mme Baxendale est titulaire d'un B.A. de l'Université de Toronto et a reçu, en 2014, le titre d'administratrice IAS.A par l'Institut des administrateurs de sociétés, en plus d'avoir complété le programme de perfectionnement des administrateurs de la Rotman Business School de l'Université de Toronto. Mme Baxendale est membre du conseil d'administration et du comité d'audit de la Banque depuis août 2016.

Gordon Campbell, B.A., M.B.A. - M. Campbell a été le Haut-commissaire du Canada au Royaume-Uni et en Irlande du Nord de septembre 2011 à septembre 2016. Auparavant, il a été premier ministre de la Colombie-Britannique pendant près de dix ans. Il a aussi été chef de l'Opposition en Colombie-Britannique de 1994 à 2001. Avant cela, il a été maire de Vancouver pendant sept ans et président du Greater Vancouver Regional District (maintenant appelé Metro Vancouver) de 1990 à 1993. Avant son élection à la mairie, il dirigeait sa propre société de développement, la Citycore Development Corporation. Il a également occupé le poste de directeur du Développement pour Marathon British Columbia, où il a travaillé de 1976 à 1981.

M. Campbell possède de l'expérience dans la formulation de politiques de réglementation au sein du secteur public. En 2004, il a réussi à rétablir la cote AAA de la Colombie-Britannique. L'Institut Fraser a salué sa prudence en matière fiscale, le classant au premier rang parmi les premiers ministres provinciaux comme gestionnaire de la fiscalité dans son rapport d'octobre 2010 intitulé « Measuring the Fiscal Performance of Canada's Premiers ». Alors qu'il était Haut-commissaire du Canada au Royaume-Uni et en Irlande du Nord, il a réalisé le réaménagement de Canada House, qui a permis de réduire les frais d'exploitation et d'intégrer

toutes les activités diplomatiques du Canada sous un même toit pour la première fois en cinquante ans, permettant ainsi au gouvernement canadien d'économiser plus de 300 millions \$ depuis la fin des travaux.

M. Campbell détient un B.A. de Dartmouth College, de Hanover, au New-Hampshire, États-Unis, et un M.B.A. de la Simon Fraser University, de Burnaby, en Colombie-Britannique. M. Campbell est membre du comité d'audit de la Banque depuis le 6 décembre 2016.

Michel Lavigne, FCPA, FCA - M. Lavigne détient le titre de comptable professionnel agréé depuis 1973, et il a travaillé à titre de *certified public accountant* et d'auditeur au sein de diverses organisations publiques et privées, notamment des institutions financières. M. Lavigne a été un associé principal de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton de 1985 à 2005, en plus d'y œuvrer à titre de président de 2001 à 2005. En 2002, il a reçu le titre de Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

M. Lavigne est membre du conseil d'administration, du comité d'audit et du comité de rémunération de Groupe TVA inc. en plus d'être membre du conseil d'administration et du comité d'audit de la Société canadienne des postes. M. Lavigne a siégé sur plusieurs conseils d'administration, par exemple celui de Québecor inc. de 2013 à 2016, de Primary Energy Recycling Corporation de 2005 à 2014 et de Québecor Média, de Vidéotron Ltée, de Corporation Sun Media et de TeraXion inc. Il a également été membre du conseil d'administration et du comité d'audit de la Caisse de dépôt et placement du Québec de 2005 à 2013, en plus d'agir à titre de président de ce comité d'audit de 2009 à 2013.

David Morris, CPA, CA - M. Morris détient le titre de comptable professionnel agréé depuis 1975. Il a œuvré chez Deloitte de 1975 jusqu'en 2016, l'année de sa retraite, alors qu'il agissait à titre d'associé principal. Diplômé de l'Université McGill, il possède une vaste expérience de l'audit d'institutions financières mondiales et de sociétés publiques. M. Morris a travaillé en étroite collaboration avec la haute direction de ces milieux et avec des comités d'audit sur divers projets spéciaux ayant trait à des transactions complexes et à des activités de diligence raisonnable en lien avec des projets de fusion et d'acquisition.

M. Morris possède une solide expérience auprès des sociétés inscrites à la SEC américaine, notamment dans le domaine des contrôles internes en matière de rapports financiers, et il a conseillé des administrateurs et des dirigeants pendant toute sa carrière. M. Morris est membre du comité d'audit de la Banque depuis le 31 octobre 2017.

Politiques et procédures d'approbation préalable

La Banque s'est dotée d'une politique visant à encadrer les services d'audit pouvant être rendus par son auditeur externe. Cette politique s'applique à la Banque et à ses filiales et prévoit que les services d'audit, ainsi que certains services non liés à l'audit, tels que des conseils concernant les normes comptables et l'information financière, la fiscalité et la traduction, doivent être préapprouvés par le comité d'audit de la Banque. Cette politique interdit généralement à la Banque de retenir les services de l'auditeur externe pour ce qui est de services non liés à l'audit, tels que la tenue de livres, la préparation des états financiers, la conception et la mise en œuvre de systèmes d'information financière, l'évaluation d'entreprises ou d'actifs, l'évaluation actuarielle, l'audit interne ou des fonctions de gestion. De plus, la politique prévoit certaines restrictions relatives à l'embauche de personnel ayant travaillé pour l'auditeur externe.

Honoraires pour les services de l'auditeur externe

Le tableau suivant présente par catégorie les honoraires facturés par l'auditeur externe Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour les exercices terminés les 31 octobre 2017 et 2016.

| Catégorie d'honoraires | 2017 (\$) | 2016 (\$) |
|---|------------------|------------------|
| Honoraires d'audit | 2 722 000 | 2 232 000 |
| Honoraires pour services liés à l'audit | 508 000 | 567 000 |
| Honoraires pour services fiscaux | 265 000 | 13 000 |
| Autres honoraires | 82 000 | 0 |
| Total | 3 577 000 | 2 812 000 |

« **Honoraires d'audit** » incluent les honoraires totaux de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour l'audit des états financiers consolidés annuels, les examens des états financiers intermédiaires, ainsi que les audits et dépôts réglementaires à l'égard de prospectus et d'autres documents de placement.

« **Honoraires pour services liés à l'audit** » incluent le total des honoraires de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des services de certification ou d'autres services liés accomplis traditionnellement par les auditeurs indépendants, dont principalement certains services liés à la production de rapports portant sur l'efficacité des contrôles internes exigés à des fins contractuelles ou commerciales, l'audit de diverses fiducies et autres entités exigé dans le contexte de la titrisation de créances hypothécaires, ainsi que les honoraires relatifs aux consultations portant sur les normes de comptabilité et de divulgation financière.

« **Honoraires pour services fiscaux** » incluent les honoraires totaux de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des conseils d'ordre fiscal, autre que le temps consacré à la revue des impacts fiscaux dans le cadre des audits et examens portant sur les états financiers.

« **Autres honoraires** » incluent le total des honoraires de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour tous les services autres que ceux mentionnés ci-dessus.

13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires concernant la Banque sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com).

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de plans de rémunération sous forme de titres de participation, le cas échéant, dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque concernant sa dernière assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers et le rapport de gestion établis pour le dernier exercice de la Banque.

Des exemplaires de la présente notice annuelle, du Rapport annuel 2017 et de la dernière circulaire de sollicitation de procurations de la direction peuvent être obtenus auprès du Secrétariat corporatif de la Banque, 1981, avenue McGill College, 20^e étage, Montréal (Québec) H3A 3K3.

ANNEXE A FILIALES ET SOCIÉTÉS AFFILIÉES *

| Au 31 octobre 2017 | ADRESSE DU BUREAU PRINCIPAL | JURIDICTION |
|--|-----------------------------------|-------------|
| DÉNOMINATION SOCIALE | | |
| B2B Banque | Toronto, Canada | Fédéral |
| Filiales en propriété exclusive | | |
| B2B Banque Services financiers inc. | Toronto, Canada | Ontario |
| B2B Banque Services de valeurs mobilières inc. | Toronto, Canada | Ontario |
| B2B Banque Services aux intermédiaires inc. | Toronto, Canada | Ontario |
| B2B Trustco | Toronto, Canada | Fédéral |
| B2B Titrisation inc. | Toronto, Canada | Fédéral |
| B2B Securitization Limited Partnership | Toronto, Canada | Ontario |
| Assurances Banque Laurentienne inc. | Montréal, Canada | Fédéral |
| Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. | Montréal, Canada | Fédéral |
| Filiale en propriété exclusive | | |
| Capital Laurentienne (USA) inc. | | |
| Trust La Laurentienne du Canada inc. | Montréal, Canada | Fédéral |
| LBC Capital inc. | Burlington, Canada | Fédéral |
| Filiales en propriété exclusive | | |
| LBEF inc. | Burlington, Canada | Fédéral |
| LBEL inc. | Burlington, Canada | Fédéral |
| LBC Capital GP inc. | Burlington, Canada | Fédéral |
| LBC Leasing Limited Partnership | Burlington, Canada | Ontario |
| Financement Commercial Northpoint Canada inc. | Burlington, Canada | Fédéral |
| NCF Commercial Finance Holdings Inc. | Delaware, États-Unis | Delaware |
| Filiales en propriété exclusive | | |
| NCF Financing LLC | Delaware, États-Unis | Delaware |
| Northpoint Commercial Finance Inc. | Delaware, États-Unis | Delaware |
| Filiale en propriété exclusive | | |
| Northpoint Commercial Finance LLC | Delaware, États-Unis | Delaware |
| BLC Services financiers inc. | Montréal, Canada | Fédéral |
| BLC Gestion de placements inc. | Montréal, Canada | Fédéral |
| Filiale en propriété exclusive | | |
| V.R. Holding Insurance Company Ltd | St. James, La Barbade | La Barbade |
| Filiale en propriété exclusive | | |
| VRH Canada inc. | Montréal, Canada | Fédéral |
| BLC Tech inc. | Toronto, Canada | Ontario |
| BLC Trust | Montréal, Canada | Fédéral |

* Toutes les filiales sont en propriété exclusive.

ANNEXE B
Profil des activités au 31 octobre 2017

| Activité | Services aux particuliers | Services aux entreprises | B2B Banque | Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux |
|--|--|--|---|---|
| Profil | Gamme complète de produits et services financiers à l'intention de particuliers par l'intermédiaire de : 104 succursales 343 guichets automatiques | Financement immobilier destiné aux promoteurs et financement commercial à l'intention des PME par l'intermédiaire de : 30 bureaux en Colombie-Britannique, en Alberta, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, au Québec et en Géorgie (É.-U.) | Au service d'un réseau de quelques 27 000 professionnels de la finance dans divers marchés clés, notamment les conseillers financiers et leurs agences, les courtiers en dépôts et hypothèques et leurs sociétés, les sociétés de fonds communs de placement et d'assurance ainsi que les membres de la MFDA et de l'OCRCVM | Activités de marchés des capitaux de la Banque; services de courtage intégrés destinés aux particuliers et aux investisseurs institutionnels offerts par l'entremise de : 16 bureaux au Québec, en Ontario et au Manitoba |
| Sommaire des produits et services | <p><i>Services aux particuliers</i></p> <p>Produits transactionnels, solutions hypothécaires, prêts, marges de crédit, produits d'investissement (certificats de placement garantis, dépôts à terme, fonds mutuels, etc.), cartes de crédit VISA, cartes de débit et assurance crédit</p> <p><i>BLC Services financiers</i></p> <p>Services de distribution de fonds communs de placement et de planification financière</p> | <p><i>LBC Capital</i></p> <p>Solutions de financement d'équipement pour des fournisseurs et des entreprises partout au pays. Financement d'équipement au moyen de crédit renouvelable, de crédit-bail et de contrats de vente conditionnelle</p> <p><i>Services aux entreprises</i></p> <p>Financement immobilier de propriétés commerciales et services bancaires commerciaux à l'intention d'entreprises à travers le Canada</p> <p>Solutions de financement à court et long termes, produits d'investissement, services transactionnels, cartes de crédit Visa, services électroniques, opérations de change et règlement de transactions internationales</p> | L'offre de produits principale comprend des prêts, dépôts, hypothèques, comptes et services de placement et services bancaires, par l'intermédiaire d'un vaste réseau de conseillers financiers et de courtiers | <p><i>Institutionnel - Revenu fixe</i></p> <p>Recherche et négociation de titres gouvernementaux et corporatifs</p> <p>Financement de gouvernements et d'entreprises</p> <p><i>Institutionnel - Actions</i></p> <p>Recherche et négociation de titres de sociétés à petite capitalisation pour les gestionnaires de portefeuilles</p> <p>Financement de sociétés à petite capitalisation</p> <p><i>Courtage de détail</i></p> <p>Conseil, négociation et recherche, ainsi que Programme immigrants-investisseurs</p> <p><i>Services aux institutions</i></p> <p>Gamme complète de services administratifs d'arrière guichet</p> |
| Employés | Un total de 3 700 employés, parmi lesquels 1 500 sont couverts par une convention collective venant à échéance le 31 décembre 2017. | | | |

ANNEXE C

Mandat du comité d'audit

1. Constitution

Le comité d'audit (ou le « comité ») est constitué par le conseil d'administration de la Banque (ou le « conseil ») afin de l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions de surveillance, de communication et de divulgation.

Le comité revoit son mandat chaque année.

2. Nomination et composition

Le comité se compose d'au moins trois administrateurs. Lors de la réunion du conseil qui suit l'assemblée annuelle des actionnaires, le conseil d'administration nomme les administrateurs qui siègent au comité et en assurent la présidence. Les membres du comité ne doivent pas être des employés ou des dirigeants de la Banque ou d'une de ses filiales, et la majorité des membres du comité doit être constituée d'administrateurs qui ne sont pas apparentés à la Banque. Tous les membres du comité doivent se conformer aux exigences d'indépendance établies par le conseil et posséder les compétences financières prévues par la Norme canadienne 52-110 - comité d'audit.

Les membres du comité demeurent en fonction jusqu'à la réunion du conseil qui suit la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, à moins qu'ils ne soient remplacés avant cette assemblée par décision du conseil.

3. Rémunération

La rémunération des membres du comité pour leurs services est déterminée par résolution du conseil.

4. Réunions

Le comité se réunit au moins une fois par trimestre.

Le comité peut se réunir sans préavis dès que les membres le jugent à propos et à l'endroit qu'ils déterminent, pourvu que les membres renoncent à l'avis de convocation.

Le président du comité, le président et chef de la direction, le chef de la direction financière, le responsable de l'audit interne et l'auditeur externe peuvent convoquer une réunion.

L'auditeur externe reçoit avis des réunions du comité et peut y assister s'il le désire.

5. Quorum

Aux réunions du comité, le quorum est atteint lorsque la majorité des membres sont présents.

6. Président

Le président du comité, tel que désigné par le conseil d'administration, préside les réunions du comité. En son absence, les membres présents peuvent élire parmi eux un président par intérim.

L'auditeur externe, le responsable de l'audit interne et le responsable de la gestion du risque réglementaire peuvent communiquer directement avec le président du comité.

7. Procédure

La procédure en vigueur pendant les réunions du comité est la même que celle des réunions du conseil d'administration.

8. Pouvoirs du comité

Dans le cadre de son mandat, le comité peut, s'il le juge opportun :

- a) convoquer une réunion des administrateurs;
- b) communiquer avec, ou rencontrer en privé, tout cadre ou employé de la Banque, de même que ses auditeurs interne et/ou externe; et
- c) faire appel à des ressources externes et indépendantes de la Banque et, conformément à la politique du conseil sur le recours à des conseillers externes, déterminer le prix des services et effectuer le paiement.

9. Secrétaire

Le secrétaire de la Banque ou tout autre dirigeant désigné par le président de la Banque accomplit, en regard du mandat du comité et de ceux que lui confie le président du comité, les fonctions de secrétaire.

10. Fonctions

Le comité s'acquitte de ses obligations réglementaires, des fonctions suivantes qui lui sont déléguées par le conseil et de toutes autres fonctions qui peuvent lui être déléguées de temps à autre par le conseil :

10.1 Fonctions de supervision

À l'égard de l'auditeur externe :

- 10.1.1 recommander au conseil la nomination ou la révocation de l'auditeur externe;
- 10.1.2 s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources de l'auditeur externe, examiner et, le cas échéant, approuver l'étendue de sa mission ainsi que la lettre de mission et recommander sa rémunération au conseil;
- 10.1.3 s'assurer de la compétence et de l'indépendance de l'associé du cabinet d'audit externe responsable de la mission auprès de la Banque et s'assurer de sa rotation périodique;
- 10.1.4 approuver le plan d'audit externe et s'assurer que sa portée est adéquate, qu'il est fondé sur les risques et qu'il traite des enjeux les plus importants;
- 10.1.5 approuver la politique de supervision de l'auditeur externe;
- 10.1.6 approuver la politique relative à l'approbation des services fournis par l'auditeur externe (y compris les services non liés à l'audit), ainsi qu'à l'embauche de partenaires, d'employés, d'ex-partenaires et d'ex-employés d'auditeurs externes;
- 10.1.7 déterminer si une évaluation complète périodique de l'auditeur externe est nécessaire;
- 10.1.8 divulguer le résultat de l'évaluation annuelle de l'auditeur externe, ainsi que les processus et critères utilisés lors de l'évaluation.

À l'égard de l'information financière :

- 10.1.9 surveiller l'intégrité et la qualité des états financiers et s'assurer que les pratiques comptables de l'institution sont prudentes et convenables;
- 10.1.10 discuter avec l'auditeur externe de la qualité des états financiers et s'assurer que ceux-ci présentent fidèlement la situation financière, les résultats et les flux de trésorerie de la Banque;
- 10.1.11 discuter avec la direction et l'auditeur externe des résultats de l'audit, des états financiers et des documents connexes, du rapport d'audit et de toute préoccupation connexe de l'auditeur externe;
- 10.1.12 rencontrer périodiquement l'auditeur externe sans la direction, pour comprendre toutes les questions qui peuvent avoir été soulevées au cours de rencontres entre l'auditeur et la direction dans le cadre

de l'audit, la façon dont ces questions ont été résolues et dans quelle mesure les pratiques comptables de la Banque sont appropriées compte tenu de l'importance de la question;

- 10.1.13 passer en revue la lettre de recommandation envoyée par l'auditeur externe après l'audit annuel ainsi que les suivis qui y sont donnés, les changements importants aux politiques comptables, les principaux jugements de valeur à la base des rapports financiers et la façon dont ces rapports sont rédigés;
- 10.1.14 passer en revue les états financiers annuels et intermédiaires, les rapports de gestion, les communiqués concernant les résultats, la notice annuelle et tout énoncé requis par les autorités réglementaires avant leur publication et en recommander l'adoption par le conseil;
- 10.1.15 passer en revue les prospectus liés à l'émission de titres de la Banque;
- 10.1.16 vérifier tout placement et opération pouvant nuire à la bonne situation financière de la Banque et qui soit porté à son attention par un dirigeant ou l'auditeur externe ou interne, incluant les prêts prévus à l'article 328 de la Loi sur les banques, et rencontrer l'auditeur externe pour en discuter;
- 10.1.17 recommander au Conseil la déclaration de dividendes et revoir le communiqué de presse y afférant;
- 10.1.18 réviser les états financiers annuels des filiales supervisées par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) et en recommander l'adoption par le conseil d'administration de chaque filiale;
- 10.1.19 le cas échéant, réviser et approuver les transferts d'impôt entre la Banque et ses filiales;
- 10.1.20 réviser et approuver les états financiers des régimes de retraite offerts par la Banque à ses employés.

À l'égard de la fonction d'audit interne :

- 10.1.21 approuver la charte de la fonction d'audit interne;
- 10.1.22 approuver la sélection du responsable de l'audit interne et s'assurer de sa compétence et de son indépendance;
- 10.1.23 s'assurer que le statut, la visibilité et le degré d'indépendance des activités d'audit interne soient suffisants et que ces paramètres soient révisés périodiquement;
- 10.1.24 approuver le plan d'audit interne, s'assurer que sa portée est adéquate, qu'il est fondé sur les risques, qu'il traite d'enjeux importants et qu'il est révisé assez souvent;
- 10.1.25 discuter des constatations et recommandations importantes avec le responsable de l'audit interne et en effectuer le suivi;
- 10.1.26 examiner périodiquement le rendement du responsable de l'audit interne.

À l'égard des contrôles internes :

- 10.1.27 s'assurer que la direction mette en place des systèmes de contrôles internes et de gestion de l'information appropriés; revoir, évaluer et approuver ces systèmes et s'assurer de leur intégrité et de leur efficacité, incluant les éléments faisant partie de toute certification exigée par la réglementation;
- 10.1.28 rencontrer l'auditeur externe, le responsable des audits internes et la direction, pour discuter de l'efficacité des systèmes de contrôles internes et de gestion de l'information mis en place et des mesures prises pour rectifier toute faiblesse ou défaillance importante;
- 10.1.29 s'assurer que la direction établisse des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes concernant la comptabilité, concernant les contrôles internes de comptabilité ou d'audit et concernant l'envoi anonyme, par des employés, de préoccupations concernant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit;
- 10.1.30 approuver la politique sur le traitement des plaintes et des commentaires sur les pratiques douteuses en matière comptable et voir à ce qu'elle soit respectée.

À l'égard des organismes de surveillance :

10.1.31 rencontrer les autorités réglementaires, discuter de leurs constatations et recommandations et en effectuer le suivi.

10.2 Fonctions de communication et de divulgation

10.2.1 approuver la façon dont les actionnaires et autres parties intéressées peuvent communiquer avec la Banque;

10.2.2 s'assurer que des procédures adéquates sont en place pour examiner la communication de l'information des états financiers au public;

10.2.3 recommander l'approbation de la politique de divulgation de l'information financière par le conseil et voir au respect de la politique;

10.2.4 faire rapport de la performance de la Banque aux actionnaires.

11. Rapport

Le comité fait rapport de ses activités au conseil d'administration, verbalement lors de la réunion du conseil qui suit habituellement celle du comité et par écrit lors de la réunion subséquente du conseil.

Le comité fait également chaque année rapport de ses activités aux actionnaires, par le biais de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.